



COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME DE LA SARTHE

REUNION DES CLUBS LE 25 JANVIER 2013 à Tuffé

Présents : Gérard Lesourd, Michel Bellot, Denis Goupil, Mireille Touchard, Joël Rouault, Bernard Migot, Daniel Verdon, Emile Le Floch

Excusés. Monique Frérejacques, Bernard Sergent

31 Clubs présents sur 37 clubs sarthois

Ordre du jour

Cette réunion a pour but de remettre les calendriers du CoDep, les bombes de peinture, et de faire le tour d'horizon sur l'actualité cyclo touristique.

Présentation de la commune

Mme Néon adjointe à la mairie de Tuffé présente les caractéristiques de la commune de Tuffé qui compte 1600 habitants et rappelle l'attrait dans la commune du camping et du plan d'eau.

Présentation du club de Tuffé

Accueil par le président du club de cyclotourisme de Tuffé, André Poignant.

Le président présente les principales composantes du club (25 adhérents) et ses principales activités.

Commission féminine : Mireille Touchard (en l'absence de Monique Frèrejacques)

Challenge des féminines (route et VTT) : Le règlement reste dans sa forme actuelle, les cartons spécifiques route et VTT seront à retourner 10 jours avant l'assemblée générale.

Ballade des féminines du 13 et 14 juillet: Cette année, la ballade des féminines se déroulera sur deux jours, en voyage itinérant. La ballade ira en direction du sud-Sarthe avec une étape à La Flèche, à la base de loisirs. Deux parcours sont proposés : 80 et 120 km par jour environ. Inscriptions avant le 1^{er} avril. Pour celles qui ne souhaitent pas participer au voyage itinérant, elles pourront comme par le passé, faire le circuit du dimanche qui sera fléché jusqu'au lieu du pique-nique pour rejoindre le groupe du voyage itinérant. Retour tous ensemble vers Le Mans.

Présentation de Gérard Mottin

Gérard Mottin est le nouveau responsable du matériel pour le CoDep. Pour les besoins en matériel les clubs devront le contacter sur son numéro de téléphone fixe (02 43 82 73 61).

Nouveaux présidents de clubs :

Gérard Lesourd informe l'assemblée de la nomination de deux nouveaux présidents de club :

Max Passelaigue nommé président du club de St Pavace.

Alain Paulmier nommé président du club de La Ferté Bernard.

Commission challenge

La nouvelle responsable de la commission challenge est Ginette Corouge.

Résultats challenge : le nombre de participants et participantes aux randonnées est donc à faire parvenir à Ginette Corouge.

Rayon sarthois : le nouveau responsable est Emile Le Floch.

Commission calendrier : Denis Goupil

Denis Goupil rappelle l'incertitude sur la date du rayon sarthois du 22 septembre 2013.

Gérard Lesourd et Denis Goupil se sont rendus à la préfecture pour s'assurer que cette date était compatible avec l'épreuve des 24h du Mans Motos se déroulant le même jour. Il semblerait que les routes empruntées pour le rayon sarthois ne poseraient pas de problème pour le maintien de la randonnée à cette date.

Commission matériel

Les bombes de peintures commandées par les clubs sont livrées et disponibles. Une facture a été remise à chacun des clubs concernés.

Commission formation Michel Bellot

Michel Bellot rappelle que 33 animateurs ainsi que 7 moniteurs ont été formés dans la Sarthe.

Il énumère tous les stages, organisés par le CODEP et par la ligue, inscrits au calendrier 2013. Il convie les clubs à une large participation

Commission tourisme Michel Bellot

Poursuivre le plan « vélo loisir » : 14 circuits sont créés dans le nord Sarthe et 5 sont en attente de validation à la fédération. Ils sont consultables sur le site <http://sarthe.ffct.org/veloensarthe.htm#vel>

Présentation de la carte des circuits qui totalisent environ 1000km.

La création de nouveaux circuits est à poursuivre dans l'ouest et le sud de la Sarthe.

La fiche descriptive de ces circuits est téléchargeable sur GPS.

Commission jeune : Mireille Touchard

Présentation du calendrier 2013 :

Critérium départemental VTT le 16 mars à Bessé sur Braye

Critérium départemental (8-12ans) et régional (13-18ans) route à l'Huisserie le 13 avril (Mayenne)

Critérium régional VTT le 4 et 5 mai à Verneil Le Chétif.

Semaine nationale et européenne des jeunes à Oberbronn en Alsace du 8 au 14 juillet (150€)

Concours national d'éducation routière (10-12ans) à Oberbronn (67) le 11 juillet 2013.

Critérium national VTT à Oberbronn le 12 juillet (VTT) et le 13 juillet (route).

Trait d'Union Niort-Chauray (79)- Nantes (44) du 27 juillet au 4 août ayant pour thème « au fil de l'eau et des châteaux » 10-13 ans 50 à 70km/jour - 14 à 17ans 80 à 120km/jour. (350€)

Camp jeunes 10-18ans à Nantes du 3 au 11 août (150€) lors de la semaine fédérale. Au cours de cette semaine, possibilité de rouler à la journée avec le club jeunes.

Rallye découverte en forêt de Sillé Le Guillaume le 5 octobre 2013.

Commission photos : Bernard Migot

Les informations sont consultables par chaque adhérent sur la dernière page de la plaquette 2013 du CODEP « le cyclotourisme en Sarthe ». Les informations détaillées se trouvent sur le site du CODEP.

Thème 2013 : Les Clochers

Commission VTT : Joël Rouault

Présentation des 10 randonnées Trans'Sarthe inscrites au calendrier 2013.

Joël Rouault rappelle que la gratuité de la première licence VTT est toujours d'actualité. Il suffit de lui retourner le document téléchargeable sur le site du CODEP.

La Fédération française de cyclotourisme propose à ses structures de bénéficier d'un tarif préférentiel sur l'achat de GPS de marque CompeGPS (185€). Il serait souhaitable d'effectuer le stage GPS avant de faire l'achat de ce type de matériel.

Commission site : Denis Goupil

Les informations contenues sur le site sont actualisées au fil de l'eau et selon les informations transmises par les clubs.

Présentation de la navigation dans les différents thèmes du site.

Rappel du stage GILDA qui a lieu le lendemain de cette réunion.

Intervention de Gérard Lesourd :

Relation avec la Préfecture de la Sarthe : Gérard Lesourd a engagé une démarche auprès de la Préfecture de la Sarthe concernant le nouveau décret du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques. La circulation groupée de plus de 50 cycles en un point déterminé de la voie publique exige le dépôt d'un dossier en préfecture.

Chaque club doit juger de l'utilité de déposer un dossier en fonction du nombre de participants à sa randonnée. Il est conseillé de constituer un dossier dès lors que le nombre de participants est de l'ordre de plusieurs centaines de cyclos sachant que l'organisateur ne maîtrise pas la formation de peloton en cours de randonnée.

Réaction de Jean Louis Pottier du club des cheminots : le décret est ambigu. Jean Louis Pottier fait référence également au Bulletin Fédéral 121 qui stipule que le non-respect de la clause des 50 cycles qui serait constatée lors d'un éventuel sinistre, pourrait entraîner le retrait de la protection des assurances. Jean Louis Pottier pense que cette précision pourrait avoir de graves conséquences.

Précision sur la validité du dossier : si la Préfecture ne donne pas de réponse, cela signifie que le dossier est irrecevable.

Conseil : dans le doute, faire une déclaration en Préfecture.

Rappel : Le mode d'emploi pour constitution du dossier est consultable sur le site du CoDep. (Doc Cerfa, règlement type, liste des communes traversées, programme...). Les communes traversées peuvent être avisées par e_mail, leurs adresses figurent sur le site de la Préfecture de la Sarthe.

La liste des communes traversées est également à faire parvenir au S.D.I.S (Service Départemental Incendie Secours).

Moyens préventifs lors de l'organisation d'une randonnée et selon les possibilités : 1 secouriste PSC1 au départ et à l'arrivée ainsi qu'à chaque point de contrôle. 82 PSC1 sont formés en Sarthe.

Vote à l'Assemblée Générale :

Bonne participation au vote : 28 clubs de la Sarthe ont voté sur 37 clubs.

Déclaration d'accidents :

Elles sont à faire en ligne sur le site de la Fédération. Ne plus utiliser les déclarations sur l'imprimé papier qui ne permet pas de statistiques fiables et facilement consultables. Chaque licencié doit faire sa propre déclaration et utiliser son mot de passe, communiqué sur son retour de licence, pour accéder au site de la Fédé.

Question de l'assemblée : comment faire la déclaration d'un non-licencié ? C'est le club qui fait la déclaration et c'est l'assurance du club qui fonctionne.

Délégué sécurité :

4 délégués sécurité sont déclarés sur GILDA. Consulter GILDA pour connaître les missions du délégué sécurité.

Point d'accueil jeunes: Michel Bellot

L'effectif des jeunes dans les clubs est très réduit. Dans le cadre du plan de développement du cyclotourisme dans la Sarthe, une première réunion des clubs du Mans et à proximité du Mans a eu lieu le 11 janvier.

Pour encadrer des jeunes le club doit mettre en place soit un PAJ (point d'accueil jeunes) soit créer une école de cyclotourisme.

Michel Bellot informe les clubs que le CODEP créé l'embauche d'une personne à temps plein dans le cadre des « contrats d'avenir » dans le but de venir en aide au (x) club (s) qui souhaiterait (aient) faire une démarche dans ce sens.

Les contrats d'avenir priorisent les personnes sans qualification et pour une durée de 1 à 3 ans. L'appel est fait aux clubs présents dans la salle ayant connaissance dans leurs entourages de personnes correspondant à ce profil. En informer le CoDep.

Rappel des consignes de la Fédération pour l'organisation d'une randonnée :

La fiche technique disponible sur le site de la Fédération, indique les principales dispositions à respecter pour l'organisation d'une randonnée :

- Dispositions assurant la sécurité
- L'affichage
- Consignes verbales avant le départ
- Assistants aux carrefours
- Moyens préventifs (secouristes PSC1, défibrillateurs)
- Feuille de route (indiquer le strict minimum ; n° de téléphones)

Questions diverses posées par l'assemblée :

Prise d'assurance complémentaire avec indemnité ? Dans GILDA consulter le dossier assurances ; l'imprimé est à télécharger et à faire parvenir directement aux MMA.

Quels sont les dommages au vélo remboursés avec l'assurance Grand Braquet ? Remboursement des dégâts matériels au vélo à hauteur de 1525€ sous présentation de la facture (franchise 80€). Casque remboursé à hauteur de 80€.

Tarif famille : un couple non marié peut bénéficier du tarif famille sous réserve d'habiter à la même adresse.

Déclaration en préfecture (info Château du Loir) concernant le décret du 05 mars 2012 : le club fait une attestation sur l'honneur qu'il n'y aura pas de peloton supérieur à 50 cycles à un point déterminé de la randonnée.

Une mise en garde au club est faite par le CoDep à ce sujet.

Procédure d'organisation d'une Cyclo découverte (question de C Lesiourd du club CCL Le Mans)?

Consulter le cahier des charges sur le site de la Féd. Le but étant de faire venir des non licenciés.

La 1^{ère} licence féminine est-elle toujours gratuite ? (question de Max Passelaigue St Pavace). La 1^{ère} licence féminine est gratuite et remboursée à hauteur de l'assurance petit braquet.

Question du club de La Ferté Bernard : des non licenciés s'intègrent dans nos sorties hebdomadaires ; comment faire pour régler ce problème ?

Réponse du club de Changé selon leur pratique : envoi de lettres recommandées avec AR.

Conseil du CoDep : faire respecter la règle des trois sorties. Si la demande de licence n'est toujours pas réalisée à la quatrième sortie, relever les noms et adresses des non-licenciés, leurs remettre un document écrit qui leur demande de ne pas s'incruster dans le groupe sinon il faut faire une lettre recommandée avec AR.

Cette procédure permet de dégager la responsabilité du club et de son président.

Demande de subvention CNDS

Le dossier est envoyé : action pour « la santé par le sport et le sport facteur de santé » (1500€)

Pour constituer un dossier avant le 1^{er} mars, il faut contacter le CoDep (les gros dossiers sont subventionnés).

Fin de séance à 22h30

Le secrétaire : Daniel Verdon

Le président : Gérard Lesourd